



SEANCE du 16 février 2023

Date de
convocation :
07/02/2023
Date d'affichage :
07/02/2023

Le seize février deux mil vingt trois à vingt-heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni salle de la Petite vitesse -Chef du Pont à SAINTE MERE EGLISE, en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain HOLLEY, Maire.

Nombre de
Conseillers :
En exercice : 27
Présents : 16
Votants : 22

Étaient présents :

Mmes et MM. Marcel JEAN, Katell VALOGNE, Thierry OURRY, Céline LAUTOUR, Alain LEGENDRE, Marie-Lise MAREUGE, Philippe NEKRASSOFF, Alain LEBAS, , Serge DELAHAYE, Jean-Yves LEROUX, Bruno DELARUE, Karine VOISIN, Pierre AUBRIL, Kristina LABBEY, Amandine LEGENDRE,

Absents excusés : Marie-Hélène VALOGNES, Sébastien SANIER ayant donné pouvoir à Marie-Lise MAREUGE, Laurence AUGUSTE ayant donné pouvoir à Bruno DELARUE, Gaëlle VALLEE ayant donné pouvoir à Philippe NEKRASSOFF, Thierry ETIENNE ayant donné pouvoir à Alain LEGENDRE, Ophélie BELIN, Catherine KERVADEC ayant donné pouvoir à Pierre AUBRIL, Christelle HAMCHIN, Olivier OSMONT, Christine LEVEZIEL-BONNEFONT, Pierre LE DOUJET ayant donné pouvoir à Alain HOLLEY.

Secrétaire de séance : Mme Katell VALOGNE

Le compte rendu de la réunion du 19 janvier 2023 est lu et approuvé à l'unanimité.

9/2023- Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2022

Il est donné lecture du compte administratif 2022 du budget communal de Sainte-Mère-Eglise

Fonctionnement budget commune

Total dépenses fonctionnement	2 833 246,11 €
Total recettes fonctionnement	3 311 387,56 €
Résultat de fonctionnement	478 141,45 €
Excédent reporté N-1	2 000 541,70 €
Excédent cumulé	2 478 683,15 €

Investissement commune

Total dépenses investissement	518 658,09
Total recettes investissement	432 628,02
Résultat d'investissement	-86 030,07
report cumul antérieur	853 896,81
Restes à réaliser	-349 506,97
Solde d'investissement au 31/12/2022	418 359,77
<i>Solde</i>	<i>2 897 042,92</i>

M. HOLLEY s'étant retiré du débat, M, JEAN soumet à l'approbation de l'assemblée le document présenté. Le Conseil Municipal, par 20 voix, approuve le compte administratif 2022 ainsi que le compte de gestion établi par le comptable assignataire de la commune.

Suit la présentation du compte administratif 2022 du budget annexe assainissement de SAINTE -MERE-EGLISE

Fonctionnement Assainissement Sainte-Mère-Eglise

Total dépenses fonctionnement	191 541,41
Total recettes fonctionnement	282 656,36
Résultat de fonctionnement	91 114,95
Excédent reporté au 31/12/2021	188 678,74
Excédent cumulé	279 793,69

Investissement assainissement Sainte-Mère-Eglise

Total dépenses investissement	138 682,06
Total recettes investissement	150 436,80
Résultat d'investissement	11 754,74
report cumul antérieur	48 525,50
restes à réaliser 2022	0,00
Solde d'investissement	60 280,24

M. HOLLEY s'étant retiré du débat, le Conseil Municipal, par 20 voix, approuve le compte administratif 2022 du budget annexe assainissement de Sainte-Mère-Eglise et le compte de gestion.

Le compte administratif 2022 du budget annexe assainissement CHEF-DU-PONT est ensuite présenté :

Fonctionnement Assainissement Chef-du-Pont

Total dépenses fonctionnement	213 547,98
Total recettes fonctionnement	300 343,28
Résultat de fonctionnement	86 795,30
Excédent reporté au 31/12/2022	232 227,58
Excédent cumulé	319 022,88

Investissement assainissement Chef-du-Pont

Total dépenses investissement	210 165,48
Total recettes investissement	498 314,98
Résultat d'investissement	288 149,50
report cumul antérieur	-1 087 948,72
restes à réaliser 2022	887 627,48
Solde d'investissement	87 828,26

M. HOLLEY s'étant retiré du débat, par 20 voix, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2022 du budget annexe assainissement de Chef-du-Pont ainsi que son compte de gestion.

Le compte administratif 2022 du budget annexe assainissement RAVENOVILLE est ensuite présenté :

Fonctionnement Assainissement Ravenoville

Total dépenses fonctionnement	43 557,79
Total recettes fonctionnement	46 334,03
Résultat de fonctionnement	2 776,24
Excédent reporté au 31/12/2021	26 147,13
Excédent cumulé	28 923,37

Investissement assainissement Ravenoville

Total dépenses investissement	21 949,70
Total recettes investissement	32 992,13
Résultat d'investissement	11 042,43
report cumul antérieur	42 878,86
Solde d'investissement	53 921,29

M. HOLLEY s'étant retiré du débat, par 20 voix, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2022 du budget annexe assainissement de Ravenoville ainsi que le compte de gestion.

Est présenté également le compte administratif du Lotissement de la Fontaine – Ravenoville qui présente un solde négatif de 303 119,50 €. Il s'agit en fait d'écritures de Stocks représentant l'achat du terrain et sa viabilisation. Le compte de gestion 2022 ainsi que ce compte administratif du budget annexe « lotissement de la Fontaine » sont approuvés par 20 voix .

10/ 2023 – Affectation des résultats

Suite à l'approbation des comptes administratifs, le Conseil Municipal à l'unanimité, procède à l'affectation des résultats comme suit :

Budget de la Commune :

RESULTAT 2022	
Résultat de fonctionnement	
résultat de l'exercice	478 141,45 €
résultat antérieur reporté	2 000 541,70 €
résultat à affecter	2 478 683,15 €
Résultat d'investissement	
solde d'exécution de la section d'investissement	-86 030,07 €
résultat antérieur reporté	853 896,81 €
excédent cumulé d'investissement	767 866,74 €
solde des restes à réaliser d'investissement	- 349 506,97 €
REPRISE	
Excédent reporté en fonctionnement au R 002	2 478 683,15 €
excédent reporté en investissement au R001	767 866,74 €

Budget Assainissement de Chef du Pont :

RESULTAT 2022	
Résultat de fonctionnement	
résultat de l'exercice	86 795,30 €
résultat antérieur reporté	232 227,58 €
résultat à affecter	319 022,88 €

Résultat d'investissement	
solde d'exécution de la section d'investissement	288 149,50 €
résultat antérieur reporté	- 1087 948,72 €
déficit cumulé d'investissement	- 799 799,22 €
solde des restes à réaliser d'investissement	+ 887 627,48 €
REPRISE	
Excédent reporté en fonctionnement au R 002	319 022,88 €
Déficit reporté en investissement au D 001	-799 799,22 €

Budget assainissement de Ravenoville :

RESULTAT 2022	
Résultat de fonctionnement	
résultat de l'exercice	2 776,24 €
résultat antérieur reporté	26 147,13 €
résultat à affecter	28 923,37 €
Résultat d'investissement	
solde d'exécution de la section d'investissement	11 042,43 €
résultat antérieur reporté	42 878,86 €
excédent cumulé d'investissement	53 921,29 €
REPRISE	
Excédent reporté en fonctionnement au R 002	28 923,37 €
Excédent reporté en investissement au R 001	53 921,29 €

Budget assainissement de Sainte-Mère-Eglise :

RESULTAT 2022	
Résultat de fonctionnement	
résultat de l'exercice	91 114,95 €
résultat antérieur reporté	188 678,74 €
résultat à affecter	279 793,69 €
Résultat d'investissement	
solde d'exécution de la section d'investissement	11 754,74 €
résultat antérieur reporté	48 525,50 €
excédent cumulé d'investissement	60 280,24 €
REPRISE	
Excédent reporté en fonctionnement au R 002	279 793,69 €
Excédent reporté en investissement	60 280,24 €

Budget « lotissement la Fontaine » : déficit reporté en investissement : 303 119,50 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les affectations et reprises de résultats telles qu'exposées ci-dessus relatives au budget général ainsi qu'aux budgets annexes.

11/2023 - Personnel communal : autorisation de signature d'un Contrat d'accompagnement dans l'emploi

Afin de remplacer une secrétaire qui va partir en retraite au 01 janvier 2024, M. HOLLEY propose le recrutement d'une personne en Contrat d'accompagnement dans l'emploi. Celle-ci sera recrutée à raison de 20 h /35 h pour être formée sur les spécialités suivantes : État civil – élections – accueil du public et mission de remplacement auprès du secrétariat du pôle de santé. Le contrat commencera le 01 avril pour se terminer le 31 décembre 2023.

A l'unanimité, le Conseil Municipal,

- accepte le recrutement d'une personne en contrat d'accompagnement dans l'emploi
- autorise monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

12/2023 – Achat d'une parcelle de terrain

Monsieur HOLLEY rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 7 juillet 2021, le Conseil Municipal avait décidé d'acquérir par voie de préemption le bien situé à SAINTE MERE EGLISE « la Haulle » commune déléguée de SAINTE-MERE-EGLISE, cadastré section ZM n° 334 d'une superficie totale de 1 ha 60 a 96 ca appartenant à Mme MARTIN Marie-Josèphe au prix de 168 300 € TTC soit 10,45 € le m2 TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix Pour et 2 voix contre,

Vu l'avis du service des domaines en date du 1/07/2021 (avis valable jusqu'au 30/06/2023)

- décide d'acquérir la parcelle située « la Haulle » à Sainte-Mère-Eglise cadastrée 523 section ZM n° 334 au prix de 168 300 € TTC

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette acquisition.

Monsieur HOLLEY précise qu'une convention sera rédigée avec le musée Airborne afin de lui permettre l'organisation habituelle du camp de reconstitution Geronimo. L'idée pour la municipalité y est aussi d'installer un équipement de type « parcours de santé » avec des structures amovibles permettant, lorsque c'est nécessaire, de disposer du terrain vierge.

13/2023 -Présentation de l'avis des domaines : ancienne trésorerie

Ce bâtiment comprenant 4 niveaux composé d'un sous-sol, rez de chaussée à usage de bureaux et un garage, à l'étage d'un appartement et sous les combles : un autre petit logement et une partie grenier.

M. le Maire indique qu'un projet de Maison d'assistantes Maternelles (compétence communale) avait été envisagé dans un premier temps dans ce local puis transformé en micro-crèche (compétence communautaire). A ce jour, la personne à l'initiative de cette demande, n'a pas donné de nouvelles.

Le service des Domaines a été consulté afin de connaître la valeur de ce bien vacant. M. HOLLEY qu'il serait peut être judicieux de saisir l'occasion d'acquérir les bureaux de GROUPAMA s'ils se trouvent libres à la vente et de céder l'ancienne trésorerie. Ceci dans un premier temps en vue d'y installer les bureaux de la police municipale. Le point est resté en délibéré.

14/2023 - Nomination d'une place publique

Monsieur HOLLEY indique que dans le contexte actuel, il serait opportun de nommer la « place rouge ». Il propose de rendre hommage au Chef de secteur de la résistance locale de la France Libre (du Sud de Valognes à Carentan) en la personne de Pierre MAURY.

Pour la prochaine réunion, Monsieur le Maire transmettra aux élus une biographie de M. MAURY.

15/2023 – Rapport annuel du SIAEP de Sainte-Mère-Eglise

Il est présenté à l'assemblée le rapport de l'exercice 2021 relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable du SIAEP de Sainte-Mère-Eglise.

Ce document n'appelant aucun commentaire, à l'unanimité le Conseil Municipal, approuve le document présenté.

16/2023- Tarifs des grilleurs du 6 juin

Monsieur le Maire indique que les commerçants de Sainte-Mère-Eglise et des grilleurs participent aux festivités du 6 juin. Ils disposent d'un emplacement pour un barnum et/ou des grillades sur la place du 6 juin et à la Fièrè.

Monsieur le Maire propose de fixer le prix de l'emplacement de la façon suivante, pour l'année 2023 :

- sur la place de l'Église : 600 € pour une activité et 850 € pour deux activités,
- sur le site de la fièrè : 400 € pour une activité et 600 € pour deux activités

Cette régie de recette est rattachée à celle du marché, les droits de place seront perçus par le régisseur du marché.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 20 voix Pour et 2 abstentions :

- fixe les tarifs des emplacements des grilleurs et des barnums dans les conditions énoncées ci-dessus,
- dit que la recette sera perçue sur la section de fonctionnement du budget de la commune.

17/2023 - Remboursement auprès de l'ASP

La commune déléguée de Carquebut était titulaire dans le cadre de la PAC (politique agricole commune) d'un contrat pour les années 2015 à 2017 pour le marais communal. Faute de déclaration dans le délai imparti en 2015, et intervention auprès des parlementaires, la commune se voit dans l'obligation de rembourser à l'ASP la somme de 25 173,38 €.

Le Conseil Municipal en prend acte et, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à rembourser la somme de 25 173,38 € auprès de l'Agence de Services et de Paiement.

18/2023 -Étude pour l'élaboration d'une stratégie de revitalisation

Face aux problématiques identifiées sur le logement (en particulier le logement permanent de plus en plus impacté par les Locations de Courte Durée), sur le commerce, sur les déplacements, sur les spécificités patrimoniales à valoriser, il est apparu nécessaire de préciser la manière d'agir.

Conformément à la convention cadre « petites villes de demain » valant opération de revitalisation du territoire de la Baie du Cotentin, signées entre les commune de Carentan les

Marais, Picauville, Sainte-Mère-Eglise et l'État, il est proposé de faire appel à une assistance technique particulière pour nous aider, en plus de l'accompagnement dispensé par la cheffe de projet Petites Villes de Demain, à concevoir une véritable stratégie de revitalisation pour les 10/15 années à venir.

Ce type de mission ne peut être mené que par un cabinet d'études spécialisé, en capacité de traiter plusieurs thématiques.

En concertation avec la CCBDC, il est apparu souhaitable de mener une ÉTUDE POUR L'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE GLOBALE DE REVITALISATION, sur une période de 8 mois.

La Banque de Territoires a confirmé l'intérêt de prévoir cette étude en proposant un accompagnement financier à hauteur de 50% du coût (plafonné à 27 000 €).

Sachant que la commune de Picauville, également identifiée Petites Villes de Demain, est aussi confrontée à des difficultés constatées sur le logement, sur le commerce ou sur les déplacements, le coût de l'étude, une fois la subvention de la Banque de Territoires obtenue, peut être supporté par les 2 communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le lancement de cette consultation afin de recruter un bureau d'études spécialisé conjointement avec la commune de Picauville.

QUESTIONS DIVERSES

- la réunion du Conseil Municipal prévue le 20 avril est avancée au 13 avril 2023
- M. LE DOUJET a manifesté son souhait d'intégrer la commission des finances, dont acte.
- M. HOLLEY informe que le projet de rénovation de l'ancienne-ancienne gendarmerie a pris du retard, un début de travaux est annoncé pour septembre 2024.
- M. DELAHAYE souhaite savoir si le marché estival est reconduit. M. NEKRASSOFF indique que la commission « marchés » est contre faute de commerçants ; le marché du Terroir verrait sa période réduite (du 15/07 au 15/08). Les avis de la commission « marché » doivent être entérinés en conseil municipal.